

2008 - 2009 - 2010 - 2011 - 2012

« **Citoyens économiques** » Plus nombreux aux assemblées générales de la bancassurance coopérative et mutualiste
Une cinquième campagne d'opinion. Pourquoi ? Comment?

Nous avons besoin de banques et d'assurances citoyennes et équitables pour sortir de la spéculation au détriment du plus grand nombre et mettre en œuvre une économie alternative : l'Economie Equitable.

Sommaire

1. Cinquième campagne d'opinion bancassurance
2. Bancassurances : quelle démocratie ?
Ap2E 10 propositions + UNE
3. Proposition N°11 : un nouveau droit pour les sociétaires
3. Ratio : Investissement en local des dépôts bancaires locaux
4. Dans votre département la distribution des crédits est-elle supérieure ou inférieure à la collecte des fonds ?
5. Un droit de préemption pour les salariés en cas de cession de leur entreprise
5. Le Plan ESSE une initiative que nous soutenons
6. Des mots pour le dire
6. Calendrier - Evaluer la mise en œuvre d'une monnaie complémentaire – Labo de l'ESS « une si vive résistance » ? –
APLOMB : Association Pour la Légalité des Opérations et Mouvements Bancaires

Ap2E est à l'initiative

«D'un droit de préemption pour les salariés»

Un droit de préemption, protège le locataire d'un logement en cas de vente par son propriétaire. Il lui permet de se porter acquéreur du logement. La législation ne protège pas le salarié en cas de vente de son entreprise, en lui permettant de la racheter en exerçant un droit de préemption.

Ap2E Salariés de nouveaux droits

Site : www.ap2e.org onglets : salariés propriétaires

Les 27/10/2011, le 2/02/2012 nous avons co-construit un projet de proposition de loi. Vous souhaitez vous joindre à cette initiative avant sa remise à la prochaine Assemblée Nationale ...

Contact : en savoir plus, s'inscrire :
Sylvie Mayer - Jean Pierre Caldier
Courriel : ap2e@orange.fr

Une fois encore, nous mettons en débat nos propositions et nos actions. Nous sommes à quelques semaines des élections présidentielles, quelques mois des législatives, dans une période de crise où 15 millions de Françaises et de Français (un sur quatre) peuvent à tout moment, pour 100 à 150 € par mois basculer dans l'engrenage de la misère : faim, perte du logement, chômage, précarité absolue et parfois suicide. Le changement est-il possible ?

Retour à la démocratie dans les banques coopératives, lutte contre le surendettement, droit de préemption pour les salariés qui souhaitent transformer leur entreprise en coopérative, nos propositions peuvent contribuer à modifier profondément le cours de la vie sociale, économique, politique et environnementale.

Des candidats reprennent avec plus ou moins de précision certaines de nos propositions. Elles peuvent être complémentaires de leur propre programme, si celui-ci se traduit en volonté politique, en lois nouvelles, en soutien à l'Economie sociale et solidaire. C'est la conjonction de l'action citoyenne et de cette volonté traduite en actes qui peut permettre d'aller vers une alternative réelle.

Nous souhaitons une démocratie nouvelle, dans laquelle les propriétaires sociétaires que nous sommes pourront enfin décider des orientations stratégiques de leurs banques coopératives. Une démocratie participative qui mette fin aux dérives provoquées par la démocratie délégataire, le cumul des mandats, l'absence de parité hommes/femmes et des rémunérations des banquiers qui ne sont plus acceptables. Nous souhaitons une démocratie dans laquelle les salariés participent effectivement à la vie et au destin de leur entreprise, à sa contribution à des productions socialement et écologiquement utiles.

+ Dix propositions plus une

Pour garantir les changements indispensables pour surmonter et dépasser les crises financière, économique, sociale et environnementale nous renouvelons dix propositions plus une nouvelle. Pour mettre en œuvre la majorité d'entre elles, aucune loi n'est nécessaire, le coût en est négligeable : la volonté politique du gouvernement, des partis parlementaires, des 12 dirigeants et 350 administrateurs suffit. Depuis plusieurs années ce ne sont que de sourdes oreilles...

+ Les pauvres épargnent pour les riches

Nous publions un nouvel outil : « Les pauvres épargnent pour les riches » : Le ratio de l'investissement en local des dépôts bancaires locaux. Nous le mettons à disposition des élus, des associations, du monde de l'économie sociale et solidaire, des porteurs de projets solidaires, pour exiger des banques que l'argent déposé dans leurs agences locales soit destiné à des projets locaux utiles et ne fuit pas vers les paradis fiscaux et les fonds boursiers. Ainsi en est-il par exemple des PMI-PME qui veulent se développer et créer des emplois, des salariés qui souhaitent reprendre leur entreprise en cas de cession, ou des collectivités qui veulent construire des logements sociaux.

Plus nombreux à nos assemblées générales de la bancassurance coopérative et mutualiste

Dix propositions plus une

une initiative de mars à juin 2012

En cette année de doubles élections:

- + Nous vous suggérons, comme les années précédentes, d'assister plus nombreux à vos assemblées générales, d'y poser des questions à partir des modèles de Lettres déjà proposés en 2011 et des 11 propositions pour une bancassurance sous contrôle démocratique.
- + Nous vous proposons aussi de vous tourner plus particulièrement vers les candidats à l'élection présidentielle et aux candidats, plus proches de vous, aux élections législatives et de leur demander leur position sur les 11 propositions et le ratio « Les pauvres épargnent pour les riches » de votre département.

Des outils pour agir individuellement ou collectivement <http://www.ap2e.info/bancassurance/bancassurance-2011/>

- des lettres spécifiques à adresser, par leurs sociétaires, à chaque coopérative ou mutuelle bancassurance,
- des lettres à adresser aux élus : maires, conseillers municipaux, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés, sénateurs pour qu'ils assistent aux assemblées.

Un temps exceptionnel

- Après la RENCONTRE PARTAGE du 28 avril 2011 qui a réuni dans le respect des diversités de nombreux acteurs de la société civile et politique concernés par le surendettement et les litiges avec la bancassurance, nous proposerons à ces acteurs une nouvelle rencontre pour construire une proposition sur la « médiation bancaire » : aujourd'hui un traitement des litiges organisé unilatéralement qui pourrait faire penser à une justice privée.

Des banques et mutuelles citoyennes et équitables

10 PROPOSITIONS de Ap2E

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mise en place à demander par une résolution en assemblée

1. Assurer une réelle représentation des sociétaires des salariés, des clients dans l'organe central.

2. Donner le pouvoir de décider des orientations stratégiques aux sociétaires : «référendum coopératif ou mutualiste».

3. Créer par les statuts ou la loi des « observatoires de la gouvernance coopérative/mutualiste», à tous les niveaux (Groupes de sociétaires tirés au sort avec mission d'informer sur la tenue des engagements et le respect de l'éthique.)

4. Mentionner dans une délibération de l'assemblée ou dans les statuts

- a. les éléments informatifs obligatoires à adresser aux sociétaires avant une assemblée générale
- b. des modalités de campagnes de candidature pour les élections aux conseils ou bureaux (présentation des candidats et envoi de documents)

VERS UNE ÉCONOMIE ÉQUITABLE

5. Décider des missions et instruments financiers autorisés pour une banque ou une mutuelle de l'ESS, mentionner expressément l'interruption des activités de compte propre et de produits dérivés par référendum coopératif /mutualiste»

6. Préciser un pourcentage d'investissements sociaux, solidaires, équitables à réaliser comme dans le logement. 10% à 20% ? (Délibération d'assemblée)

7. Rétablir par la loi ou un auto-engagement une obligation de financement des PELS (Projets d'économie locale et sociale)

VERS UNE GOUVERNANCE PLUS COOPÉRATIVE et MUTUALISTE

Auto décision des dirigeants, demande des sociétaires, législation..

8. Appliquer la loi NRE (Nouvelles régulations économiques), loi d'information citoyenne, à toutes les entités d'un groupe.

9. Limiter les rémunérations par structure et le cumul des rémunérations dans un groupe. Cf cumul des indemnités des élus politiques (loi du 25 février 1992)

10. Introduire un plan progressif de mise en place de la parité et limitation des mandats

- parité dans les conseils à tous les niveaux.
- limitation à deux mandats électifs simultanés
- limitation à deux mandats de représentation d'une structure dans une autre structure.

Constat

Ap2E

Agir pour une Economie Equitable
Le Guide de l'Economie Equitable

fait **10 PROPOSITIONS + UNE** concrètes pour plus de démocratie, vers une économie équitable, vers une gouvernance des banques coopératives et des mutuelles plus coopératives et mutualistes.

Ces propositions sont majoritairement applicables immédiatement si les 21 millions de Françaises et de Français coopérateurs ou mutualistes des Groupes Crédit Agricole, BPCE (Banques Populaires - Caisses d'Epargne), Crédit mutuel, et les 39 millions de mutualistes des groupes Groupama ; Mgen ; Sgam Covéa (MAAF, MMA, GMF) et Sgam Sferen (MACIF, MAIF, MATMUT) le décidaient.

Ils pourraient le faire sous l'impulsion des 5 Présidents élus à la tête des 5 « empires coopératifs ou mutualistes », des 350 dirigeants nationaux, dont seulement 12% de femmes, et leurs 150.000 délégués élus pour les représenter.

Les 5 Présidents dirigent en principe démocratiquement sur la base d'une personne = une voix.

Ils disposent de plus de 160 milliards de fonds propres. Leurs banques collectent au moins 1700 milliards d'€ d'encours et distribuent 1200 milliards d'encours d'€ de crédit.

10 propositions + UNE...

Ratio Investissement en local des dépôts bancaires locaux

2011 comme en 2010 des arbitrages bancaires peu favorables à l'emploi, au développement durable, aux dépôts rémunérés ?

En septembre 2011 :

Les encours de dépôts dans les banques s'élevaient à 1.409 milliards pour 1.313 mrd en octobre 2010 soit une progression de 7%.

Les encours de crédits s'élevaient à 1.681 milliards en septembre 2011 pour 1.581 mrd en octobre 2010 (+6,3%) et pour 1.511 mrd en septembre 2009.

La progression des dépôts des citoyens a donc été plus importante que la progression des crédits accordés par les banques.

Dépôts : les comptes ordinaires ont progressé de +7% contre + 9,5% de 2010 sur 2009, les livrets courants de 10,8% contre +5,3% de 2010 sur 2009, les livrets d'épargne populaire ont diminué de 5 %, les livrets de développement durable ont progressé de seulement 1,2% et les plan d'épargne logement de +3,2%.

Pourquoi une progression aussi importante des comptes non rémunérés par rapport aux comptes rémunérés ?

Crédits : les crédits d'équipement ont progressé de +6,1% pour + 4,4% de 2010 sur 2009, les crédits à l'habitat de 7,1% pour +7,5% de 2010 sur 2009, les crédits de trésorerie progressé de +6,1% alors qu'ils avaient diminués de 1,2% de 2010 sur 2009

Pourquoi la progression des crédits est dans l'ensemble inférieure à la progression des dépôts ? Alors que cela concerne directement la reprise économique, les crédits concernant les entreprises progressent moins vite que les crédits à l'habitat qui eux même ont une progression moindre que l'année dernière. Les crédits à l'habitat seraient-ils plus rémunérateurs que les crédits à l'entreprise ?

Les pauvres épargnent pour les riches ...!

Vos élus :

Sénateurs, Députés, Conseillers régionaux, et Généraux, Conseillers communauté de commune, Maire, Conseillers municipaux sont ils présents aux assemblées générales de votre banque coopérative et de votre mutuelle d'assurance ou de santé?



Bancassurances : quelle démocratie ?

« Agir pour reprendre le pouvoir sur votre argent... »

Une campagne pour reconquérir notre pouvoir de sociétaire...

11ème proposition ...

Un droit à la communication des noms et adresses des autres sociétaires ou adhérents dans les associations, les sociétés coopératives ou mutualistes.

70.000 françaises et français, propriétaires de leur lieu de vacance en temps partagé bénéficient d'un droit de démocratie participative :

La communication de la liste des noms et adresses des associés

Les millions de sociétaires des banques, mutuelles et coopératives, fondées sur le principe d'une personne égale une voix et la démocratie, sont privés de ce droit pour faire vivre une démocratie participative.

Ap2E vous propose de vous joindre à son initiative

Pour un projet de proposition de loi modificative visant à instaurer ce droit.

Contact : *en savoir plus, s'inscrire*

Sylvie Mayer - Jean Pierre Caldier courriel : ap2e@orange.fr

Site : www.ap2e.org

Propriété des fonds déposés proposition de déclaration

L'Assemblée générale des sociétaires attire l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que les fonds déposés par un client sur un compte, sont et restent sa propriété privée.

Elle demande au Conseil de veiller et de s'engager à respecter cette propriété privée. De ce fait, si les conditions générales du compte que le client a signé autorise la banque à facturer ses services, elle doit, conformément aux règles les plus élémentaires du droit, obtenir l'accord express de son client pour débiter le compte courant, l'existence d'une créance à l'encontre du sociétaire ne supprimant pas son droit à la propriété.

l'...

2010 Les inégalités bancaires à la source de l'inégalité économique entre départements et régions de France ?

En 2011, 7 régions (pour 7 en 2010 et 4 en 2009) 17 départements (pour 18 en 2010 et 14 en 2009) ont bénéficié d'encours de crédits supérieurs à leur participation aux encours de dépôts.

Pourquoi les fonds déposés dans les banques de 79 départements (8 sur 10), ont-ils été investis dans seulement 17 départements ? Qui en a décidé ?

Exemples pour mieux comprendre :

Seine Saint Denis encours de dépôts 20,4 milliards - encours de crédit 16,9 milliards, Val de Marne dépôts 26,1 milliards – crédits 22,3 milliards, Nièvre dépôts 4,2 milliards - crédits 3,5 milliards, Haute Loire dépôts 4,9 milliards - crédits 3,3 milliards, Ardèche dépôts 6,4 milliards - crédits 3,8 milliards

Les sociétaires privés de décision stratégique pour leur territoire ?

Dans les coopératives et mutuelles de la bancassurance, (60% des dépôts bancaires) **les sociétaires ne devraient-ils pas avoir le pouvoir économique de décider de l'emploi de l'argent dont ils sont seuls propriétaires ? Ne pourraient-ils pas exercer ce droit par un vote en assemblée générale au lieu de déléguer cette décision aux administrateurs locaux qui eux même délèguent aux instances régionales et nationales ?**

Dans votre département la distribution des crédits est-elle supérieure ou inférieure à la collecte des fonds pour le logement, et pour les entreprises ?

Les ratios 2009 - 2010 - 2011

supérieure: Ratio > à 1 inférieure : Ratio < à 1

Investissement en local des dépôts bancaires locaux

09-2009		10-2010		09-2011			
millions d'€	ratio	ratio	En cours	En cours	ratio	ratio	
Réf Banque de F	corrige	corrige	dépôts	Crédits	corrige	corrige	
France	1,00	1,00	1 409 865	1 681 361	1,19	1,00	
Régions							
Alsace	1,23	1,28	41 445	60 791	1,47	1,23	
Ile de France	1,25	1,19	428 721	589 419	1,37	1,15	
Picardie	0,92	1,12	29 575	32 929	1,11	0,93	
Champagne Ard	1,07	1,07	26 202	33 006	1,26	1,06	
Pays de Loire	1,04	1,05	69 895	87 523	1,25	1,05	
Nord pas de Cal	1,00	1,02	61 651	75 594	1,23	1,03	
Bretagne	0,99	1,01	65 919	79 131	1,20	1,01	
Franche Comté	0,97	1,00	20 496	24 719	1,21	1,01	
Haute Normand	0,96	0,94	29 014	33 629	1,16	0,97	
Lorraine	0,93	0,94	42 243	46 835	1,11	0,93	
Basse Normand	0,89	0,92	27 120	29 559	1,09	0,91	
Rhône Alpes	0,89	0,91	134 117	149 264	1,11	0,93	
Aquitaine	0,89	0,91	61 760	67 449	1,09	0,92	
Languedoc Rou	0,86	0,90	47 483	50 711	1,07	0,90	
Poitou Charente	0,88	0,90	33 262	35 900	1,08	0,91	
Paca	0,81	0,84	98 927	102 289	1,03	0,87	
Centre	0,82	0,83	51 086	51 769	1,01	0,85	
Bourgogne	0,80	0,81	32 014	31 503	0,98	0,83	
Midi Pyrénées	0,77	0,80	58 419	57 277	0,98	0,82	
Limousin	0,66	0,69	15 368	13 025	0,85	0,71	
Auvergne	0,66	0,68	29 199	24 521	0,84	0,70	
Corse	0,57	0,61	5 949	4 518	0,76	0,63	
Départements							
01 Ain	0,85	0,87	10 999	11 787	1,07	0,90	
02 Aisnes	0,84	0,84	7 846	7 902	1,01	0,84	
03 Allier	0,61	0,63	6 785	5 256	0,77	0,65	
04 Alpes de Hau	0,55	0,60	3 017	2 211	0,73	0,61	
05 Hautes Alpes	0,67	0,70	2 977	2 714	0,91	0,76	
06 Alpes Maritin	0,76	0,82	25 665	25 626	1,00	0,84	
07 Ardèche	0,46	0,48	6 477	3 856	0,60	0,50	
08 Ardennes	0,71	0,70	4 467	3 753	0,84	0,70	
09 Ariège	0,61	0,63	2 753	2 082	0,76	0,63	
10 Aube	0,95	0,96	5 925	6 771	1,14	0,96	
11 Aude	0,82	0,86	6 025	6 112	1,01	0,85	
12 Aveyron	0,71	0,73	7 354	6 478	0,88	0,74	
13 Bouches de	0,91	0,90	38 363	42 729	1,11	0,93	
14 Calvados	0,99	1,05	11 958	14 749	1,23	1,03	
15 Cantal	0,66	0,72	3 600	3 195	0,89	0,74	
16 Charente	0,91	0,93	6 313	7 069	1,12	0,94	
17 Charente ma	0,91	0,93	12 108	13 304	1,10	0,92	
18 Cher	0,74	0,76	5 700	5 315	0,93	0,78	
19 Corrèze	0,64	0,69	5 416	4 538	0,84	0,70	
21 Cote d'Or	0,99	1,01	10 978	13 369	1,22	1,02	
22 Côtes d'Armo	0,88	0,89	12 062	12 988	1,08	0,90	
23 Creuse	0,50	0,52	2 602	1 721	0,66	0,55	
24 Dordogne	0,68	0,70	6 873	5 943	0,86	0,73	
25 Doubs	1,13	1,16	9 883	13 892	1,41	1,18	
26 Drôme	0,78	0,80	9 630	9 422	0,98	0,82	
27 Eure	0,81	0,82	8 262	8 257	1,00	0,84	
28 Eure et Loir	0,73	0,76	8 375	7 885	0,94	0,79	
29 Finistère	0,95	0,99	18 641	21 416	1,15	0,96	
2A Corse du Su	0,58	0,62	2 910	2 219	0,76	0,64	
30 Gard	0,81	0,84	11 653	11 633	1,00	0,84	
31 Haute Garon	0,90	0,93	25 112	28 286	1,13	0,94	
32 Gers	0,74	0,76	3 672	3 594	0,98	0,82	
33 Gironde	1,06	1,06	27 215	34 154	1,25	1,05	
34 Hérault	0,93	0,98	19 615	22 970	1,17	0,98	
35 Ile et Vilaine	1,13	1,13	20 399	27 696	1,36	1,14	
36 Indre	0,63	0,63	4 655	3 581	0,77	0,65	
37 Indre et Loire	0,92	0,96	11 317	12 845	1,14	0,94	
38 Isère	0,92	0,91	23 656	25 968	1,10	0,92	
39 Jura	0,81	0,83	4 676	4 729	1,01	0,85	
40 Landes	0,81	0,81	7 228	7 233	1,00	0,84	
41 Loir et Cher	0,68	0,71	6 933	5 948	0,86	0,72	
42 Loire	0,73	0,77	15 638	15 149	0,97	0,81	
43 Haute Loire	0,56	0,57	4 922	3 377	0,69	0,58	
44 Loire Atlantio	1,15	1,62	26 226	35 757	1,36	1,54	
45 Loiret	0,95	0,93	14 108	16 195	1,15	0,96	
46 Lot	0,58	0,59	3 628	2 601	0,72	0,60	
47 Lot et Garon	0,72	0,74	6 113	5 570	0,91	0,76	
48 Lozère	0,61	0,62	1 928	1 465	0,76	0,64	
49 Maine et Loir	1,03	1,04	13 947	17 491	1,25	1,05	
50 Manche	0,84	0,85	9 240	9 522	1,03	0,86	
51 Marne	1,36	1,35	12 796	19 999	1,56	1,31	
52 Haute Marne	0,65	0,65	3 015	2 484	0,82	0,69	
53 Mayenne	0,98	0,97	6 388	7 673	1,20	1,01	
54 Meurthe et M	1,00	1,01	12 806	15 273	1,19	1,00	
55 Meuse	0,69	0,70	3 071	2 580	0,84	0,70	
56 Morbihan	0,94	0,96	14 816	17 031	1,15	0,96	
57 Moselle	1,00	1,01	19 513	23 164	1,19	1,00	
58 Nièvre	0,67	0,68	4 219	3 497	0,83	0,70	
59 Nord	1,09	1,10	42 702	56 286	1,32	1,11	
60 Oise	0,97	0,98	12 223	14 343	1,17	0,98	
61 Orne	0,75	0,75	5 922	5 288	0,89	0,75	
62 Pas de Calais	0,81	0,84	18 949	19 308	1,02	0,85	
63 Puy de Dôme	0,72	0,73	13 891	12 692	0,91	0,77	
64 Pyrénées Atl	0,78	0,83	14 331	14 549	1,02	0,85	
65 Hautes Pyrér	0,64	0,68	4 245	3 563	0,84	0,70	
66 Pyrénées O	0,84	0,87	8 262	8 532	1,03	0,87	
67 Bas Rhin	1,32	1,09	26 465	41 610	1,57	1,07	
68 Haut Rhin	1,07	1,09	14 980	19 182	1,28	1,07	
69 Rhône	0,97	1,00	40 900	49 504	1,21	1,01	
70 Haute Savoie	0,79	0,78	3 589	3 380	0,94	0,79	
71 Saone et Loir	0,67	0,69	10 564	8 758	0,83	0,70	
72 Sarthe	0,90	0,91	9 973	11 031	1,11	0,93	
73 Savoie	0,76	0,79	9 693	9 194	0,95	0,80	
74 Haute Savoie	1,14	1,17	17 123	24 383	1,42	1,19	
75 Paris	1,59	1,39	217 162	334 768	1,54	1,29	
76 Seine Maritin	1,02	0,98	20 752	25 372	1,22	1,03	
77 Seine et Mar	1,08	1,11	24 815	32 519	1,31	1,10	
78 Yvelines	0,83	0,86	28 294	29 594	1,05	0,88	
79 Deux Sèvres	0,83	0,84	7 157	7 351	1,03	0,86	
80 Somme	0,93	0,94	9 507	10 685	1,12	0,94	
81 Tarn	0,66	0,67	7 569	6 820	0,90	0,76	
82 Tarn et Garo	0,81	0,82	4 086	3 853	0,94	0,79	
83 Var	0,79	0,85	18 858	19 649	1,04	0,87	
84 Vaucluse	0,75	0,78	10 046	9 359	0,93	0,78	
85 Vendée	0,97	0,97	13 360	15 570	1,17	0,98	
86 Vienne	0,86	0,87	7 684	8 176	1,06	0,89	
87 Haute Vienne	0,74	0,76	7 350	6 766	0,92	0,77	
88 Vosges	0,68	0,70	6 853	5 819	0,85	0,71	
89 Yonne	0,78	0,76	6 253	5 879	0,94	0,79	
90 Territoire de	1,00	0,97	2 348	2 718	1,16	0,97	
91 Essonne	0,86	1,05	21 435	26 676	1,24	1,04	
92 Hauts de Sei	1,19	1,23	74 265	109 977	1,48	1,24	
93 Seine Saint D	0,71	0,71	20 467	16 903	0,83	0,69	
94 Val de Marne	0,68	0,70	26 107	22 370	0,86	0,72	
95 Val d'Oise	0,80	0,83	16 176	16 612	1,03	0,86	



Projet d'une proposition de loi « un droit de préemption pour les salariés en cas de cession de leur entreprise ou de procédure judiciaire ».

Depuis deux ans, sur une suggestion de Daniel Arnaudin dans le Guide de l'Economie Equitable (Fondation Gabriel Péri 2007) Ap2E travaille à la rédaction d'un projet de proposition de loi pour un droit de préemption des salariés en cas de cession de leur entreprise ou de procédures de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire pour la transformer en coopérative.

Cette proposition concernerait annuellement environ 60.000 entreprises. Elle concerne toutes les cessions, quel qu'en soit le motif : des cessions d'entreprise lorsque le propriétaire part en retraite (700000 entreprises concernés dans les 7 ans qui viennent, 3 millions de salariés), mais aussi en cas de procédure judiciaire.

Après deux réunions publiques ouvertes à tous dans les locaux de l'Assemblée nationale un projet de texte est en cours de finalisation pour ouvrir la possibilité d'affecter une partie de l'Epargne salariale à la reprise d'entreprises par les salariés.

Nos remerciements à Jean Louis Cabrespines, André Chassaing, Jean René Marsac, Daniel Paul, pour leur présence et avis suite au 27 octobre, aux membres du Conseil National des Scop et à Gérald Ryser leur président pour leur soutien unanime, à Patrick Lenancker Président de l'union nationale des Scop et à Pascal Trideau pour le partage de leur expertise, à Richard Dell'Agnola et Stéphane Demilly pour leur écoute, au groupe socialiste pour l'accueil dans ses locaux, aux syndicats Cftc, CGT, Solidaire, et à certaines banques de l'économie sociale, à Francis Vercamer, Françoise Alamartine pour leur écoute et le partage de leur opinion. Regrettons de n'avoir pu rencontrer ou voir participer le Modem, CFDT, FO. Félicitons nous que l'ensemble des partis devant les acteurs de l'Economie sociale aient déclaré leur soutien à un droit de préemption ou droit de préférence, même si certains comme Messieurs François Hollande et Razzy Hammadi ont omis d'évoquer ce travail collectif sous démocratie participative et n'y ont pas contribué.

Les 4 et 5 avril nous poursuivrons cette co-construction avec des syndicalistes dans la région de la Roche sur Yon, puis avec les participants au Café Repère de la Rochelle

Une troisième réunion ouverte à tous sous démocratie participative devrait finaliser la rédaction du projet de proposition de loi avant l'ouverture de la prochaine session parlementaire.



Le plan Economie Sociale Solidaire et Ecologique a été élaboré à partir de trois constats. « Les 3 axes d'actions que réclament ces constats peuvent s'inscrire dans un même projet :

- créer les conditions partout d'une évolution ambitieuse et significative de l'emprise de l'ESSE, en passant en 20 ans de 8 % à 35% du PIB,
- augmenter la visibilité des alternatives et créer les conditions locales de leur multiplication,
- amener de nombreuses structures partageant ces valeurs à soutenir la mise en œuvre du dispositif qui permettra ces développements ambitieux dans une stratégie gagnant-gagnant»

En savoir plus et s'abonner à la newsletter

<http://www.le-plan-esse.org/>

Une initiative de **l'âge de faire**, association qui a lancé en 2005 le mensuel du même nom. (30 000 exemplaires au niveau national). Ses destinées sont depuis novembre dernier aux mains des 6 salariés organisés au sein de la Scop **L'âge de faire, le journal**.

<http://laedefaire-lejournal.fr/> 0 492 616 109



Le dire et le faire avec...

Les salariés de 10 entreprises en pleine crise économique et sociale, donc en pleine actualité, ont répondu à l'invitation d'Ap2E

Avec la richesse de leur diversité d'opinion et d'action, ils ont échangé leurs expériences. Ils ont évoqué toutes les difficultés rencontrées pour la survie de leurs entreprises. Ils ont vérifié ensemble comment la proposition de loi co-construite à partir du projet d'Ap2E, si elle était en vigueur, aurait été utile pour mettre en œuvre les solutions proposées par les salariés. (Arkéma – Comareg: Paru Vendu - Fralib - Hélio - Lejaby – Merck Organon - M-Real - Petitjean – Sodimedical – Still-saxby).

L'échange des expériences et des luttes a permis de conclure :

- ✚ Qu'hier la loi aurait pu être utile pour ces entreprises
- ✚ Qu'aujourd'hui face à des situations dégradées, face à des jugements qui ne sont pas exécutés, face à des groupes internationaux qui préfèrent la fermeture définitive à la vente de l'entreprise pour lui permettre de survivre, cette loi sera inefficace. Seule une réquisition et des sanctions beaucoup plus pénalisantes doivent être envisagées.



Calendrier

- 24/01 participation colloque de l'AddeS
- 24/01 rencontre CGT
- 27/01 rencontre Solidaire
- 31/01 rencontre CFTC
- 02/02 rencontre avec les représentants de 10 entreprises : des jugements non exécutés
- 02/02 projet proposition de loi : droit de préemption
- 07/02 participation réunion Etats généraux en IdF
- 09/02 les Scic ont dix ans
- 15/02 l'année des coopératives
- 29/02 rencontre Crédit Mutuel
- 01/03 rencontre à sa demande du responsable ESS de François Hollande : pas d'engagement précis
- 02/03 présence rencontre Ceges avec les candidats
- 08/03 rencontre Crédit Coopératif
- 13/03 Ap2E interdit de réunion circuits courts Labo ESS
- 13/03 contact Natixis
- 13/03 rencontre Conseil Général de l'Essonne Vice président chargé de l'ESS
- 14/03 rencontre Francis Vercamer
- 19/03 rencontre conseil d'administration du MES
- 27/03 Lyon table ronde de clôture Miramap
- 04/04 Fontenay le Comte rencontre syndicalistes terrain
- 04/04 Conférence Fontenay le Comte
- 05/04 La Rochelle Café Repère co-construction droit de préemption, et rencontre salariés
- 07/04 Toulouse présence journée Sol violette
- 10/05 Réunion du FAIR



Des mots pour le dire

Ceci n'est pas un dictionnaire, même si nous avons donné quelques définitions, souvent en nous aidant de Wikipédia, outil moderne de travail collaboratif populaire.

Nous avons partagé «**Les mots pour le dire**» avec tous ceux que nous avons rencontrés ces quatre dernières années, quel que soit leur «Agir au quotidien», et leurs responsabilités dans l'anonymat ou la notoriété.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous nous sommes servis des mots pour exprimer un parti pris basé sur des faits objectifs : face aux injustices du monde dont certaines causes sont ici avancées, il existe des ferments de changement, et des expériences démocratiques qui montrent que ce changement est possible, non pas dans cent ans, non pas au lendemain d'un grand soir, mais dès maintenant, en s'appuyant en particulier sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire et les pratiques de ses acteurs.

Nous sommes de cultures différentes mais nous avons des convictions communes : les hommes, les femmes, les outils existent pour construire dès à présent une économie équitable.

Sylvie Mayer - Jean Pierre Caldier

[commander](#) www.ap2e.info publications

Evaluer la mise en œuvre d'une monnaie complémentaire

Ap2E dont l'objectif est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens des outils pour comprendre et agir, vous propose un « outil » co-élaboré avec le Groupe 4 du Club développement durable du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables

✓ pour prévenir les dérives déjà constatées et qui conduisent à l'échec

✓ pour vous permettre l'évaluation citoyenne d'une monnaie alternative en vérifiant l'existence : des principes essentiels pour réussir et d'un contre pouvoir : la démocratie participative

Disponible en mai – juin 2012



23/02 appel téléphonique de

Claude. Alphandéry pour demander à Ap2E de se retirer du groupe circuits courts, ouvert à tous, initié par le Labo de l'ESS. Rencontré le 02/03 Christian Sauter (membre du conseil du Labo- Maire adjoint mairie de Paris) ne semblait pas se souvenir de nous avoir rencontrés lors de la préparation de notre campagne bancassurance 2012, ni d'avoir signé une invitation pour une rencontre sur le thème « Changer le comportement des banques sur les territoires » dont Ap2E est exclue.

Nos questions essentielles sur les Etats Généraux 2010 sont toujours sans réponses. Pardonnez « une si vive résistance » au service de la démocratie participative.

L' A.P.L.O.M.B.

Association Pour la Légalité des Opérations et Mouvements Bancaires

« L'APLOMB a été la première organisation à démontrer, de manière irréfutable, l'illégalité de frais bancaires. Aucune banque, depuis trois ans, n'y a apporté la moindre contradiction. Fidèles à leur principe : prélevons sur les comptes et nous rembourserons les 2 ou 3% des clients qui feront appel à la justice. Nous ferons nos bénéfices sur les autres. »

En savoir plus <http://www.aplombfrance.fr/>

Prendre contact aplomb@laposte.net

Participer au débat [Facebook](#)